

(2)

(N° 44.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1900.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. RAEPSAET.

Demande du sieur Mathieu-Charles KLAKE.

MESSIEURS,

Le sieur Klare, né à Geilenkirchen (Prusse) le 24 février 1869, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis l'année 1892 et exerce, à Huy (Liège), la profession de marchand de cuirs.

Il a épousé une femme de nationalité belge.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Allemagne, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Klare remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

PAUL RAEPSAET.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

